

## Une grande majorité est opposée à la réforme du collège

La réponse du ministère :

« **Les fondamentaux de la réforme ne seront pas remis en cause** »

## C'est bien l'abrogation qu'il faut !

Le 10 juin, le ministère convoquait un groupe de travail sur la « suite des textes » de la réforme.

Le SNFOLC, le SNETAA-FO, le SNES, le SNEP, la CGT et SUD dans une déclaration commune ont rappelé « *leur opposition à la réforme, leur demande d'abrogation des textes (décret et arrêté) et leur refus de toute négociation sur des textes d'application. Pour elles les discussions doivent impérativement déboucher sur l'écriture de nouveaux textes réglementaires (décret ou arrêté) intégrant les demandes des personnels.* »

La réponse du ministère : « *la réunion est consacrée à la suite des textes, pas à la reprise des textes* ». « *Il n'est pas question que l'arrêté soit repris* ».

**Le texte de « discussion » proposé par le ministère le 10 juin est inacceptable : il confirme l'intégralité du décret et de l'arrêté publiés le 20 mai, au lendemain de la grève majoritaire au mépris des personnels.**

### → Il confirme l'autonomie des établissements

Le CA (dont il rappelle qu'il comprend les représentants des personnels mais aussi des collectivités territoriales et des usages -élèves et parents-) « *arrête l'organisation des enseignements* » découlant des grilles horaires (article 1 de l'arrêté et annexe), « *des enseignements communs* » (disciplinaires NDR), « *des enseignements complémentaires* » (AP et EPI, art.3 et 5) ainsi que l'utilisation de la dotation horaire supplémentaire de 2h45 (dédoublings, interventions croisées, langues anciennes, etc.) (art.5).

« *L'établissement peut moduler de manière pondérée la répartition du volume horaire hebdomadaire par discipline (...) pour la durée du cycle* » (art.10).

« *La forme courante d'organisation en classes peut être remplacée temporairement par d'autres formes de regroupement* », l'EIST pourra être étendu en 5<sup>ème</sup>.

→ Il confirme la suppression des classes bilangues (sauf quand si les élèves ont commencé l'apprentissage d'une langue autre que l'anglais avant la 6<sup>ème</sup> - art.8).

→ Il confirme que les langues anciennes s'inscrivent dans le cadre des EPI (enseignement de langues et cultures de l'antiquité), complétées éventuellement par 1 h en 5<sup>ème</sup> et 2 h en 4<sup>ème</sup> -3<sup>ème</sup> (dépendant de la décision du CA).

→ Il confirme donc que les élèves perdront une demi- année d'enseignement disciplinaire sur les 4 années de la scolarité au collège ! Cette réforme découle bien des 155 mesures du pacte de responsabilité.

Le texte ministériel du 10 juin fixe pour mission aux enseignants « *d'animer des situations d'enseignement* ». Il fixe au collège comme seul objectif pour les élèves d'acquérir le socle commun « *au meilleur niveau de maîtrise possible* ». Quel aveu ! Les enseignants seraient des « animateurs » et il n'y aurait plus de niveau de connaissance à atteindre année par année dans le cadre de programmes nationaux !

**Cette réforme, c'est le renoncement à instruire, c'est l'inégalité renforcée.**

**Pour les enseignants, c'est la réunionite sans fin, au nom du décret Hamon du 20 août 2014 qui abroge les décrets du 25 mai 1950.**

**C'est la régression sur toute la ligne !**

Les parents d'élèves soutiennent largement la mobilisation des enseignants.

Le SNUDI-FO, la CGT et SUD dans une déclaration commune considèrent « *que la jonction des personnels du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré est non seulement nécessaire mais qu'elle est à l'ordre du jour dans la grève pour l'abrogation du décret sur la réforme du collège mais aussi pour l'abrogation de tous les décrets instaurant la territorialisation dans l'Education nationale (PEdt - Rythmes scolaires...)* »

**Le SNFOLC entend tout mettre en oeuvre dans l'action commune à tous les niveaux pour obtenir l'abrogation de la réforme.** Un préavis de grève national intersyndical couvre tous les jours du mois de juin. L'intersyndicale nationale se réunira dans les plus brefs délais pour décider des suites.

Le SNFOLC invite les personnels à se réunir dans les établissements pour en discuter.

**Aujourd'hui 11 juin, nous sommes en grève nationale pour l'abrogation de la réforme à l'appel commun des organisations syndicales SNFOLC, SNETAA-FO, SNES, SNEP, CGT et SUD.**

**Nous ne lâcherons pas !**